

Énergir, s.e.c.
Rapport annuel au 30 septembre 2020, R-4136-2020

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020
(000 \$)**

N° de ligne	<u>Description</u>	<u>Projection D-2019-141</u>	<u>Résultats réels</u> <small>(Énergir-4, Doc. 2, p. 1, col. 9)</small>	<u>Référence</u>	<u>Écart</u>
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS				
2	Revenus	1 372 944	1 265 025		(107 919)
3	Normalisation due à la température	<u>0</u>	<u>(494)</u>	Énergir-10, Doc. 1, p. 1, col. 5, l. 13	<u>(494)</u>
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 372 944	1 264 531	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 35	(108 413)
5	Fourniture	(434 730)	(323 275)	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 6	111 455
6	SPEDE	<u>(147 346)</u>	<u>(138 786)</u>	Énergir-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 30	<u>8 560</u>
7	Revenus avant rabais et autres	790 868	802 470		11 602 (A)
8	Rabais à la consommation et autres	0			0
9	CASEP	<u>(1 000)</u>	<u>(1 000)</u>		<u>0</u>
10	Revenus après rabais	<u>789 868</u>	<u>801 470</u>		<u>11 602</u>
11	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	<u>255 688</u>	<u>304 847</u>	Énergir-8, Doc. 1, p. 5, col. 7, l. 1 + l. 13 + l. 14	<u>49 160 (B)</u>
12	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	<u>534 180</u>	<u>496 623</u>		<u>(37 558)</u>
13	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	<u>0</u>	<u>35 393</u>	Énergir-8, Doc. 1, p. 1, col. 3, l. 7	<u>35 393 (C)</u>
14	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	<u>3 962</u>	<u>656</u>		<u>(3 306) (D)</u>
15	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	<u>538 143</u>	<u>532 672</u>		<u>(5 471)</u>
16	DÉPENSES				
17	Dépenses d'exploitation	217 087	215 636	Énergir-4, Doc. 5, p. 2, col. 1, l. 42	(1 451) (E)
18	Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(5 488)	(5 488)		0
19	Plan global en efficacité énergétique	3 939	3 939	Énergir-13, Doc. 1	0
20	Amortissement des immobilisations	135 277	133 322		(1 955) (F)
21	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	(25 007)	(24 211)		795
22	Impôts fonciers et autres	44 532	44 176		(356)
23	Impôt sur le revenu	<u>25 292</u>	<u>25 875</u>	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 12	<u>583</u>
24	Total des dépenses	<u>395 633</u>	<u>393 249</u>		<u>(2 383)</u>
25	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>142 510</u>	<u>139 422</u>		<u>(3 088)</u>
26	QUOTE-PART				
27	Quote-part du trop-perçu avant impôt	0	728	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 14	728
28	Bonification des associés	0	136	Énergir-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 16	136
29	Impôt sur le revenu	0	(230)	Énergir-11, Doc. 1, p. 1, l. 13.	(230)
30	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	<u>0</u>	<u>634</u>		<u>634</u>
31	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	<u>142 510</u>	<u>140 056</u>		<u>(2 454)</u>
32	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	<u>2 195 835</u>	<u>2 141 642</u>	Énergir-6, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 36	<u>(54 193) (G)</u>
33	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>6,49%</u>	<u>6,51%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 1, col. 6, l. 8	
34	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>6,54%</u>	Énergir-7, Doc. 1, p. 2, col. 6, l. 8	

EXPLICATION DES ÉCARTS
RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

- 1 A. La hausse des revenus avant rabais et autres de 11,6 M\$ s'explique essentiellement par :
- 2 • la hausse des revenus d'équilibrage de 6,1 M\$, expliquée principalement par l'application
- 3 tardive des tarifs d'équilibrage 2020 inférieurs aux tarifs de 2019 appliqués au cours des
- 4 deux premiers mois de l'exercice 2019-2020, partiellement compensée par la baisse des
- 5 volumes;
- 6 • la hausse des revenus de transport de 4,3 M\$ expliquée par l'application tardive des tarifs
- 7 de transport 2020 inférieurs aux tarifs de 2019 appliqués au cours des deux premiers mois
- 8 de l'exercice 2019-2020, partiellement compensée par la baisse des volumes transportés;
- 9 et
- 10 • la hausse des revenus de distribution de 1,2 M\$, expliquée principalement par la hausse
- 11 du prix moyen facturé au marché des petits et moyens débits, ainsi que par la hausse des
- 12 revenus de pénalité, réalisée au cours du premier semestre de l'exercice 2019-2020, dans
- 13 le marché de la grande entreprise.
- 14 B. La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 49,2 M\$ s'explique
- 15 principalement par :
- 16 • la hausse de 48,7 M\$ des coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de la
- 17 hausse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress (différentiel de lieu);
- 18 • le coût de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel de 13,7 M\$ découlant de
- 19 l'application de la méthode de fonctionnalisation, aucun n'étant prévu à la Cause tarifaire
- 20 2019-2020;
- 21 partiellement compensée par :
- 22 • la baisse de 12,0 M\$ du coût des outils de transport contractés à la suite de la diminution
- 23 des primes fixes de TCPL et Enbridge, jumelée à la baisse des coûts de fuel; et

- 1 • les revenus générés par les transactions d'optimisations réalisées au cours de l'exercice
2 2019-2020 alors qu'aucune transaction n'était prévue à la Cause tarifaire 2019-2020.
- 3 C. Le manque à gagner de 35,4 M\$ s'explique essentiellement par :
- 4 • le manque à gagner réalisé au service de transport de 35,6 M\$ occasionné principalement
5 par la hausse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress (différentiel
6 de lieu), compensée par (i) la baisse des primes fixes de TCPL et Enbridge, (ii) la hausse
7 des revenus de transport et (iii) la baisse des coûts de fuel; et
- 8 • le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 3,2 M\$ causé principalement par
9 la reconnaissance du coût de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel, compensé par
10 (i) la hausse des revenus d'équilibrage, (ii) la baisse des primes fixes de TCPL et (iii) les
11 revenus d'optimisation réalisés au cours de l'exercice 2019-2020.
- 12 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 2,6 M\$ est composé des éléments
13 suivants :
- 14 ➤ l'écart favorable des revenus de distribution de 1,5 M\$ entièrement remis à la
15 clientèle en vertu du mécanisme de découplage des revenus. Il est à noter que ce
16 solde à remettre comprend les revenus de distribution de 0,2 M\$ générés par le
17 client GNL présentés en réduction du revenu requis (Énergir-9, Doc. 4, p. 1, l.9,
18 col.5); et
- 19 ➤ l'écart résiduel, soumis au mode de partage des écarts de rendement entre la
20 clientèle et l'actionnaire, s'explique par (i) la diminution de la valeur de la base de
21 tarification jumelée à la baisse de la dépense d'amortissement, (ii) la baisse des
22 dépenses d'exploitation partiellement compensée par (iii) la baisse des revenus
23 de supplément de recouvrement.
- 24 D. La diminution de 3,3 M\$ des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par l'arrêt
25 de la facturation des suppléments de recouvrement au cours de mois de mars à août 2020,
26 découlant des mesures d'allégement offertes aux clients en raison de la COVID-19.
- 27 E. Veuillez vous référer à la pièce Énergir-4, Document 5, p. 3, col. 1, l. 34 et 36.

- 1 F. La diminution de 2,0 M\$ de la dépense d'amortissement des immobilisations s'explique
- 2 principalement par le solde d'ouverture au 1^{er} octobre 2019 inférieur au niveau anticipé,
- 3 combiné à la diminution des investissements réalisés au cours de l'exercice 2019-2020.
- 4 G. Veuillez vous référer à la pièce Énergir-6, Document 2, p. 1, col. 6, l. 36.